

BEAUMES-DE-VENISE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération en date du 16/03/2021 relative à la détermination des ratios promouvables,
Vu l'arrêté en date du 18/02/2021 qui fixe les lignes directrices de gestion pour la période du 01-01-2021 au 31-12-2026.

ARRETE

- **Article 1** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Type	Niveau	Observations
Mme LAFON Kareen	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	par ancienneté	1	

- **Article 2 : Recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage (16 avenue Feugères CS 88010 34941 Nîmes – www.telerecours.fr)

- **Article 3 : Exécution**

Le présent tableau sera transmis au centre de gestion de Vaucluse, qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L 522.26 du code général de la Fonction Publique.

Fait à Beaumes-de-Venise, le 22/02/2024
Le Maire, Jérôme BOULETIN

